



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 25 octobre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 26

Présents : 17

Mme BAGHDAD	M. CAVANNA	M. GARCIN	M. RICHARD
Mme BELLEC	Mme CHENET	M. GILLET	Mme SIDI DRIS
M. BEN MIHOUB	M. DE GEA	Mme JEROME	
Mme BERNARDINI	M. DOYER	M. MARKOVIC	
M. BOURRELY	Mme FORTIAS	Mme MATHERON	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 3

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD

M. CARASENA	à	Mme MATHERON
-------------	---	--------------

Absents/excusés : 4

Mme CANTAREL	Mme MAHALI	M. MORENO	Mme MASSI
M. SMAILI	Mme VALVERDE		

Nombre de votants (présents + représentés) : 20

DELIBERATION 23-67 LE GRANIT Attribution local commercial n° 0060 0072	<u>N° 23-67 – LE GRANIT – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL – N° 0060 0072</u> Mesdames, Messieurs, Madame la Directrice Générale présente le rapport suivant : Le local commercial n° 0060 0072 sis « Le Granit » - 770, avenue du XVème Corps à Toulon, était loué depuis le 1 ^{er} septembre 1992 à la compagnie d'assurance GMF. Celle-ci a donné son préavis de départ et a quitté les lieux le 30 juin 2023. Une visite a été réalisée en vue de la relocation, selon les conditions ci-après : - Local d'une superficie d'environ 168 m ²
---	--

- Prix du loyer annuel fixé à 17 880 € hors taxes et hors charges, soit 1 490 € mensuel.
- Versement d'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer hors charges.

La candidature suivante est proposée :

Mme PERRET épouse DESCOTTE Chrystelle, Présidente de la SAS Le Temps d'1 parenthèse et Mme BOUDILLON épouse RINAUDO Céline Directrice de cette même société, N° SIREN 913 277 067 domiciliée 270, avenue du Maréchal Foch – Immeuble Le Concorde – 83000 TOULON exercent les activités de formation, ressources humaines, prévention, sécurité, développement personnel, management, communication, organisation de séminaires et conférences, conseil, et ce, au sein de salles louées à la journée.

Elles envisagent d'étendre leurs différentes formations dans un local fixe, dont elles seraient locataires.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois aux conditions précitées, avec Mmes DESCOTTE et RINAUDO pour la location du local n° 0060 0072 sis au Granit.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir entériné une augmentation du loyer mensuel égale 50 € et délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	20	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire de 18 mois renouvelable une fois pour les activités précitées et pour un loyer annuel de 18.480 € hors taxes et hors charges, soit 1.540 € mensuels, avec Mmes DESCOTTE et RINAUDO pour la location du local n° 0060 0072 sis au Granit.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

